

Voir le contenu de ce mail en ligne



Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments (DGO1)

Département des Infrastructures subsidiées

Newsletter du mois de mars 2015

Les essais sur les chantiers routiers communaux

Tous les contrôles et les essais commandés par un pouvoir local lors de chantiers communaux doivent être réalisés par des laboratoires accrédités. L'attribution de cette mission à l'un de ces laboratoires doit être faite à l'issue d'une procédure de marché public de service conformément à la législation en la matière. Chaque pouvoir local peut organiser lui-même cette procédure. Sinon, il peut se rattacher à la procédure lancée par chaque Direction territoriale de la DGO1 et ainsi bénéficier des conditions de ces marchés applicables également pour les dossiers subsidiés.

Pour rappel, tous les renseignements utiles (adjudicataire, csc et prix remis pour chaque direction territoriale) sont disponibles sur le site pouvoirslocaux.wallonie.be à la rubrique : [infrastructures subsidiées/ direction des voiries subsidiées/essais en labo](#)

Ed. responsable : Michel DEVOS,
Inspecteur général ff.



Site des Pouvoirs locaux